

Rapport de la Commission sociale et culturelle

Dicastère 1 : Administration générale & Finances

Compte Inv/fonct	Numéro rubrique No page	Titre/sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable
------------------	-------------------------	------------------	----------------	----------------	------------	-------------------------	-------------	------------------------------------	-----------

Dicastère 2 : Economie & Tourisme

Compte Inv/fonct	Numéro rubrique No page	Titre/sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable
Fonct.	264.3130 p.65	Prestations de service de tiers	376'000.-	396'000.-	+20'000.	Cette somme devra être consacrée au renforcement auprès de la population de la communication sur les énergies renouvelables et surtout la possibilité d'obtenir des subsides pour participer aux mesures en lien avec la transitions énergétique (– 39'000frs par rapport au budget 2024) Canaux à renforcer : tout ménage, application smartphone, presse, etc.	Les Verts	COGEST CEU	Oui

Dicastère 3 : Education & Culture

Compte Inv/fonct	Numéro rubrique No page	Titre/sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable
Fonct	301.3130 p.73	Prestations de services de tiers	787'000.-	817'000.-	+30'000.-	<p>Implanter le projet « et si on éteignait ? » sur la commune de Sion destiné à la prévention numérique. La commune d'Ayent, en collaboration avec l'association action innocence, a développé et testé un concept de prévention de l'utilisation excessive des écrans par les jeunes. Sur la base d'un sondage réalisé auprès des élèves, enseignants et parents, ce projet est un succès. Il est mis gratuitement à disposition des communes. La commune de Sierre a déjà manifesté son intérêt, ainsi que deux autres communes. Il consiste à mettre sur pied des conférences, évaluer le temps passé sur les écrans, proposer des ateliers imaginés par les élèves pour identifier des alternatives aux écrans et comme défi ultime de tester une semaine sans écran.</p> <p>Par cet amendement, le groupe PLR demande l'implémentation d'un tel projet dans les écoles primaires, adapté bien évidemment aux spécificités et aux besoins de la commune de Sion, afin de lutter contre les effets nocifs avérés de l'utilisation excessive des écrans.</p>	PLR	<p>COGEST CSC</p> <p>Amendement accepté</p> <p>Résultat du vote CSC : Oui : 7 Non : 3 Abstention : 0</p> <p>Une grande majorité des membres trouve que l'objet de cet amendement est pertinent et important pour la santé et le bien-être de la jeunesse. Une discussion a eu lieu sur les points suivant : -Quel est le rôle de l'association dans ce projet ? (il a été rappelé qu'il existe un processus que les associations doivent entreprendre pour obtenir des subventions dans notre Commune).</p>	Oui

						Le montant indiqué correspond aux coûts effectifs enregistrés à Ayent pondéré par le nombre d'habitants,		-Si l'association agit de manière bénévole, où iraient les fonds obtenus ? - Quels seraient les bénéfices réels d'une telle activité versus une prévention plus poussée impliquant directement les familles ?	
Fonct.	303.3010 p.75	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	2'077'000.-	2'070'000.-	+70'000.-	Environ 70 AVS (aides à la vie scolaire) travaillent dans les classes de Sion. Elles reçoivent le salaire le plus bas de tous les employés communaux, alors qu'elles travaillent avec nos enfants. Ce montant amendé permettra, non pas d'en engager plus, mais d'améliorer un peu leur situation.	Les Verts	COGEST CSC	Non
Inv.	308.5040 p.207	Terrains bâtis	2'000'000.-	2'150'000.-	+ 150'000.-	En août 2023, les élèves de nos centres scolaires ont dû débiter leur année scolaire sous un soleil de plomb et une chaleur étouffante. Ce phénomène appelé à perdurer s'est à nouveau manifesté cette année. A l'heure actuelle, plusieurs cours d'école, notamment celle du Sacré-Cœur et du Vieux-Moulin et de l'ancienne école normale des filles, sont quasi entièrement minéralisée. Pour le confort de nos enfants et surtout leur santé, nous proposons de prévoir un minimum d'espaces verts, arborisés, dans les cours qui n'en n'ont	Les Verts	COGEST CEU CSC L'amendement est accepté Résultat du vote CSC : Oui : 5 Non : 4 Abstention : 1 Les avis sur cet amendement étaient partagés. Tous les	Oui

						<p>que très peu en vue de les protéger contre les périodes de canicules.</p>		<p>membres sont d'accord pour dire que l'arborisation est une démarche importante et bénéfique en bien des aspects. Un membre a soulevé que le bien-être des enfants par rapport aux canicules ne dépend pas uniquement de l'arborisation et qu'il est important d'aborder la question des impacts des canicules de manière globale. Enfin, une partie de la commission estime que la Ville a annoncé ses démarches d'arborisation au travers notamment d'un dernier article dans Sion 21 et qu'il est important de laisser du temps pour l'implémentation de ces démarches.</p>
--	--	--	--	--	--	--	--	--

Document de travail à l'usage du Conseil général

Compte Inv/fonct	Numéro rubrique No page	Titre/sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable
Fonct.	400.3010	Traitements	1'683'000.-	1'698'000.-	+ 15'000.-	Le délégué aux aînés occupe aujourd'hui une fonction à 50%. Il est proposé de renforcer ce poste au vu de son importance pour la population senior.	PS	COGEST CSC	Non
Fonct.	404.3010	Traitements	245'000.-	260'000.-	+15'000.-	La politique de proximité gagne en importance depuis plusieurs années, conformément aux ambitions du programme de législature du Conseil communal. Il est donc proposé de renforcer la fonction de collaborateur.rice à l'intégration.	PS	COGEST CSC L'amendement est refusé Résultat du vote CSC : Oui : 0 Non : 9 Abstention : 1 Les membres de la CSC estiment n'avoir pas obtenu assez d'informations pour pouvoir se prononcer objectivement sur cet amendement. Le parti à l'origine de cet amendement n'était pas représenté lors de la séance. -	Oui

Compte Inv/fonct	Numéro rubrique No page	Titre/sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable
------------------	-------------------------	------------------	----------------	----------------	------------	-------------------------	-------------	------------------------------------	-----------

Document de travail à l'usage du Conseil général

Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement

Compte Inv/fonct	Numéro rubrique No page	Titre/sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable
Inv.	600.5010 p.223	Routes/voies de circulation Aglo Valais central	850'000.-	500'000.-	-350'000.-	<p>Pour la sous-rubrique « Agglo Valais central » budgétisée à CHF 850'000.- l'explication fournie dans le cadre de l'étude du budget indique que ce montant sera exclusivement dévolu à réaliser une liaison cyclable entre la passerelle de l'Hôpital et la passerelle de la Borgne.</p> <p>L'explication est insuffisante au vu du montant en jeu. De plus, notre groupe s'interroge quant à la faisabilité d'utiliser intégralement le montant sur la seule année 2025. Nous proposons un amendement réduisant le montant à CHF 500'000.- et proposons à la municipalité de venir avec un crédit supplémentaire si ce budget venait à être entièrement utilisé et insuffisant courant 2025</p>	PLR	COGEST CEU	Oui
Inv.	600.5010 P223	Routes/Voies de communication - Aglo Valais central	850'000.-	650'000.-	-200'000.-	<p>Les 850'000 CHF concernent uniquement la liaison entre la passerelle de l'hôpital et la passerelle de la borgne. Le trajet à aménager passe derrière le parking de l'hôpital et mesure 250m environ. Avec une estimation à 1500.-/m, cela représente environ 375'000 auxquels il faut ajouter les coûts de signalétique et d'éclairage. Les coûts proposés semblent donc disproportionnés pour ce projet.</p>	Le Centre	COGEST CEU	Oui

Inv.	600.5010 Page 223	Routes/voies de communication Pistes cyclables, parcs vélo	650'000.-	700'000.-	+50'000.-	Pour une étude de réalisation d'une piste cyclable sécurisée séparée du trafic automobile reliant le nord au sud de la ville	Les Verts	COGEST CEU	Oui
Inv	601.5060 p228	Voirie Biens mobiliers	400'000.-	200'000.-	-200'000.-	L'électrification et ou le renouvellement du parc machine et véhicule se poursuit. Un amendement du PS revoyant le montant à la baisse avait été accepté en 2023. La justification de la rubrique apparaissant insuffisante et le montant disproportionné. En sus de l'amendement, certains groupes ont demandé à la commune d'apporter des compléments d'informations, tel que état du parc actuel, le montant global, le type de machines... La commune n'a apporté aucun élément de réponse, les justifications de rubriques sont devenues plus obscures et la planification annuelle fait état d'investissements annuels répétitifs pour 2026 2029. Des montants conséquents et récurrents sans que ceux-ci soient questionnés et examinés. L'UDC ne souhaite pas empêcher l'achat de véhicules électriques. Par contre, nous souhaitons que l'état de la flotte, sa motorisation, les critères retenus lors de l'achat et du remplacement de véhicules ainsi que les montants globaux prévus pour	UDC	COGEST CEU	Oui

						aboutir au renouvellement du parc soient clairement explicités.			
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Dicastère 7 : Bâtiments et constructions

Compte Inv/fonct	Numéro rubrique No page	Titre/sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable

Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité

Compte Inv/fonct	Numéro rubrique No page	Titre/sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable
Fonct.	852.3010 p.160	Traitement du personnel	2'727'000.-	2'827'000.-	+100'000.-	L'amendement vise à assurer une bonne qualité d'entretien de nouveaux espaces verts tels que la nouvelle école de Champsec, cour de gare, anciens abattoirs (7000m2) et les 8000 arbres de la ville avec un EPT supplémentaire de collaborateur.rice.	Les Verts	COGEST CEU CSC L'amendement est refusé Résultat du vote CSC : Oui : 2 Non : 6	Oui

Document de travail à l'usage du Conseil général

									<p>Abstention : 2</p> <p>Le parti à l'origine de cet amendement a expliqué que certains espaces verts manquaient d'entretien, d'où leur proposition. Si tous les membres sont d'accord pour soutenir le fait qu'il est important que les espaces, favorisant le vivre ensemble, soient bien entretenus, des questions demeurent quant à la légitimité de l'amendement, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Il ne semble pas que le service dont il est question dans l'amendement ait manifesté un besoin dans ce sens-là. -Le fait d'ajouter un EPT ne garantit pas l'entretien de ces espaces. <p>La CSC a donc refusé l'amendement mais rejoint le propos de l'amendement quant à la nécessité de prendre</p>
--	--	--	--	--	--	--	--	--	---

Document de travail à l'usage du Conseil général

								soin des espaces verts de notre Commune.	
Fonct.	856.3634 p.163	Subventions aux entreprises publiques	7'169'000.-	7'419'000.-	+250'000.-	La cadence de la partie de la ligne de bus BS11 Gare – SUVA a été portée il y a quelque temps déjà à dix minutes lors des heures de pointe. Cette décision a renforcé nettement la fréquentation sur ce parcours. Vu le succès rencontré, il est temps d'adopter la même cadence pour la deuxième partie de cette ligne reliant la Gare à la Garenne, ce d'autant plus qu'un projet vise l'extension de la ligne jusqu'à Châteauneuf/Conthey. Augmenter la cadence sur toute la ligne permettra de drainer les pendulaires.	Les Verts	COGEST CEU	Oui
Fonct.	856.3634 (p. 163)	Subventions aux entreprises publiques	7'169'000.-	7'419'000.-	+250'000.-	Il est nécessaire de créer une offre de bus du soir pertinente sur l'ensemble du territoire, pour les fins de semaine (jeudis, vendredis et samedis) et augmenter la cadence des lignes qui n'ont pas une cadence régulière.	PS	COGEST CEU	Oui

Document de travail à l'usage du Conseil général

Fonct.	860.3132 p.165	Honoraires experts et spécialistes	310'000.-	210'000.-	-100'000.-	Avant que la commission qui doit se pencher sur le futur de notre aéroport, propose un projet, les études pour le développement de ses infrastructures, et la certification qualité ne sont pas urgentes.	Les Verts	COGEST CEU	Oui
Inv.	850.5290 P239	Autre immobilisation incorporelle Ronquoz 21	700'000.-	500'000.-	-200'000.-	Il s'agit majoritairement d'études liées au développement de Ronquoz 21 et au vu de la faible capacité d'autofinancement de la municipalité, nous estimons qu'il serait bon de réduire temporairement la voilure de ce projet.	Le Centre	COGEST CEU	Oui
Inv.	852.5040 p.239	Parcs et Jardins Terrains bâtis Aménagement espaces publics	600'000.-	800'000.-	+200'000.-	Cet amendement vise, d'une part, à remplacer les arbres qui ont souffert du dérèglement climatique dans les parcs ou au bord des routes. Nous pouvons citer comme exemple le parking derrière l'église de Bramois, où les arbres sont secs depuis plusieurs années. D'autre part, en lien avec les fortes chaleurs estivales, les rues passantes de la ville ont besoin d'être équipées de fontaines d'eau, bien visibles et accessibles.	Les Verts	COGEST CEU CSC L'amendement est refusé Résultat du vote CSC : Oui : 2 Non : 3 Abstention : 5 Les avis sur cet amendement étaient partagés. Tous les membres reconnaissent la qualité de l'amendement proposé dans sa formulation et dans sa finalité.	Oui

Document de travail à l'usage du Conseil Général

								<p>Il a été souligné qu'un plan de fontaines est déjà en place et que notre Commune ne semble pas manquer de fontaines.</p> <p>Quant aux arbres, la question devrait, de l'avis de certains membres, être traitée dans le règlement sur les arbres ou autre plan traitant de cette question spécifiquement.</p>	
--	--	--	--	--	--	--	--	---	--

Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs

Compte Inv/fonct	Numéro rubrique No page	Titre/sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable
------------------	-------------------------	------------------	----------------	----------------	------------	-------------------------	-------------	------------------------------------	-----------

Document de travail à l'usage du Conseil général